

PAR COURRIEL : 

Lévis, le 1^{er} août 2018



Objet : Demande d'accès – VNA admissibles 2015 et 2016
N/Réf : 18I016CM

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès qui m'a été transmise le 19 juillet dernier, par notre Centre de services d'Alma, à l'égard de l'obtention des renseignements concernant les VNA globales admissibles aux programmes Agri-investissement (AGI) et Agri-Québec (AGQ) pour les années de participation 2015 et 2016 de même que le nombre de clients associé à celles-ci, et ce, pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Eu égard à ce qui précède, vous trouverez en annexe un tableau regroupant les informations requises dans le cadre de votre demande.

Enfin, nous tenons à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de la loi sur l'accès, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,



Christine Massé

CM/sg

p. j.

Direction des affaires juridiques

1400, boul. Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis QC G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : juridique@fadq.qc.ca